

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20240614-d-2024-25-AU
Date de télétransmission : 17/06/2024
Date de réception préfecture : 17/06/2024

Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : Société NUMERIZE. easy maker– Contrat de vente et de fourniture de services numérisation et gestion électronique de documents (GED)

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Considérant que l'hébergement des autorisations d'urbanisme dématérialisées est indispensable,
Vu la proposition de la société NUMERIZE. easy maker dont le siège social est situé 4, rue Sophie Germain à HÔERDT 67720,

DECIDE

DE SIGNER avec la société NUMERIZE. easy maker dont le siège social est situé 4, rue Sophie Germain à HÔERDT 67720, un contrat de services pour l'hébergement des données pour une durée d'un an. Le montant annuel de l'abonnement est 454,86 HT, soit 545,83 € TTC.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 14 juin 2024

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,



Philippe AUDEBERT

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20240614-d-2024-25-AU
Date de télétransmission : 17/06/2024
Date de réception préfecture : 17/06/2024

